

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2007

RÉTENTION DE SÛRETÉ - (n° 442)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 27

présenté par
M. Fenech, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE PREMIER

Dans l'alinéa 38 de cet article, substituer au mot :

« nécessaires »

le mot :

« utiles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec la formulation retenue à l'article 8.